

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 JUIN 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**NUMINAZIONE DI I SOCI DI U CUMITATU DI RIGIRU DI U
PRUGETTU DI TERRITORIU PÈ A GESTIONE DI L'ACQUA
DI U SARTINESE VALINCU TARAVU
NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE
DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE
L'EAU (PTGE) DU SARTENAI VALINCU TARAVU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'Assemblée de Corse s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique en adoptant, dès 2018, le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC), par délibération n° 18/401 AC du 26 octobre 2018.

Ce plan constitue le socle des premières mesures d'une stratégie visant à relever ce défi. Il préconise notamment l'adoption de règles de partage de l'eau entre les besoins des milieux naturels et ceux des usages, en particulier dans les territoires les plus vulnérables.

Afin de décliner cette stratégie à l'échelle territoriale, la Collectivité de Corse s'est dotée de l'outil « Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau » (PTGE), et en a défini les modalités d'élaboration adaptées au contexte insulaire, conformément à ses compétences (délibération n° 19/380 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2019 et délibération n°26/010 AC du 30 janvier 2026).

Ces projets reposent sur une approche globale, concertée et territorialisée de la gestion de la ressource en eau. Ils visent à atteindre un équilibre durable entre les ressources disponibles et les besoins, tant pour les usages que pour les milieux aquatiques.

À ce titre, ils fixent des objectifs ambitieux de réduction des pressions de prélèvement et définissent un programme d'actions permettant de les atteindre.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 21/236 AC du 17 décembre 2021, a identifié les territoires prioritaires pour la mise en œuvre de ces projets.

Le bassin versant du Baracci, situé sur le territoire de la Communauté de communes du Sartenais Valincu Taravu, figure parmi ces secteurs prioritaires, en raison de sa sensibilité à la disponibilité de la ressource en eau, telle qu'identifiée dans le PBACC.

Pour chaque PTGE, élaboré sous l'autorité de la Collectivité de Corse, un comité de pilotage est mis en place. Regroupant des représentants de l'ensemble des usagers et acteurs socio-économiques concernés (collectivités, services, acteurs locaux, etc.), il constitue une instance de concertation permettant d'instaurer un dialogue territorial et de définir un plan d'actions adapté aux enjeux du territoire.

Conformément à la délibération n°26/010 AC du 30 janvier 2026 approuvant les modalités de mise en œuvre des PTGE en Corse, et au titre de la qualité de Président du Conseil exécutif de Corse chargé d'arrêter la composition des comités de pilotage de chaque PTGE, il est proposé à l'Assemblée de Corse d'approuver le

projet d'arrêté ci-joint formalisant la composition du comité de pilotage du PTGE du Sartenais Valincu Taravu, placé sous la présidence du Président de la Communauté de communes du Sartenais Valincu Taravu.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer .